



## ARRÊTÉ DU MAIRE – N° DGS003NT2026

### DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de Brignais,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et suivants, et R 2122-8 et suivants.

VU la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection du maire et des adjoints

Vu la délibération n°2021-01 du Conseil municipal du 27 janvier 2021, portant élection des adjoints,

Vu la délibération n°2024-012 du Conseil municipal du 14 février 2024 portant détermination du nombre d'adjoints,

VU l'arrêté de délégation de fonctions donné à Monsieur Claude MARCOLET en date du 29 mars 2024.

CONSIDÉRANT que dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale, il convient de pallier l'absence de Serge BÉRARD, Maire, du 13 février au 20 février 2026

### A R R È T E

**Article 1 :** En l'absence du Maire, Serge BÉRARD, de Mme Anne-Claire ROUANET, 1<sup>ère</sup> adjointe, de Mme Michèle EYMARD, 2<sup>ème</sup> adjointe, de Mr Sébastien FRANÇOIS, 3<sup>ème</sup> adjoint, de Mme Agnès BÉRAL, 4<sup>ème</sup> adjointe et de Mr Jean-Philippe GILLET, 5<sup>ème</sup> adjoint, délégation de fonction et signature est donnée à Monsieur Claude MARCOLET, 6<sup>ème</sup> adjoint.

Celui-ci sera provisoirement appelé à assumer les fonctions de premier magistrat de la commune durant la période suivante :

**Du 13 au 20 février 2026 inclus**

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune et copie en sera adressée à Madame la Préfète du Rhône.

Fait à Brignais,  
Le 10 février 2026

Notifié à l'intéressé le

Le Maire  
Serge BÉRARD

